

19 juin 2001

01.122

Motion du groupe PopEcoSol**Nouveau barème de taxation des véhicules à moteur**

La nocivité des gaz à effet de serre est une réalité dont l'importance est désormais largement admise au niveau mondial.

Afin de contribuer autant que possible à leur réduction, dans la mesure des moyens à notre disposition, nous invitons le Conseil d'Etat à étudier l'introduction d'un barème de taxation des véhicules à moteur qui tienne mieux compte des émissions de gaz à effet de serre que le barème actuel, établi sur la seule puissance des véhicules. D'autres critères devraient être envisagés, tels la consommation, le poids du véhicule, ainsi que, par ailleurs, le bruit.

On pourrait imaginer une taxe de base identique pour tous les véhicules, à laquelle s'ajouteraient des suppléments calculés en fonction des nuisances plus ou moins importantes des véhicules.

But de la mesure: encourager et récompenser, par l'exonération de tout supplément à la taxe de base, l'utilisation des véhicules les moins polluants, et décourager par des suppléments progressifs une tendance assez marquée actuellement, à savoir l'achat de véhicules lourds et gourmands en essence, souvent tout à fait disproportionnés par rapport aux besoins objectifs de leurs utilisateurs.

Le bilan financier global de l'exercice devrait être nul par rapport à la situation actuelle.

Signataires: F. Bonnet, Patrick Erard, N. de Pury, G. Hirschy, L. Debrot, A. Bringolf, C. Stähli-Wolf, M. Droguett, F. Portner, J. Kuhn-Rognon, F. Staehli et D. de la Reussille.